

INTÉGRATION DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES À LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

FÉVRIER 2024

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance en évaluation, audit interne et gestion des risques du Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec la Direction de l'ADS, des affaires régionales et autochtones du Secrétariat à la condition féminine et la Direction des communications

Une version adaptée de ce document est offerte en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le Secrétariat du Conseil du trésor au evaluation@sct.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-1529
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Février 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-78512-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. LES PROGRAMMES CONCERNÉS PAR L'ADS	3
3. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'INTÉGRATION DE L'ADS EN ÉVALUATION.....	4
3.1 L'ADS DANS LE CADRE DE SUIVI ET LE CADRE D'ÉVALUATION	4
3.2 L'ADS DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION	10
4. CONCLUSION.....	13
RÉFÉRENCES.....	16

1. INTRODUCTION

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) du Québec a notamment comme rôle d'accompagner les ministères et les organismes dans leurs évaluations de programme. Cette note méthodologique a été élaborée afin de faciliter l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au suivi et à l'évaluation de programme dans la fonction publique québécoise et dans le but d'offrir un outil aux évaluatrices et évaluateurs. Quoiqu'il n'y ait pas d'obligation en cette matière, l'existence d'un tel outil peut rendre plus accessible l'utilisation de cette approche.

QU'EST-CE QUE L'ADS ?

« L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fait partie des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche permet de **discerner les effets différenciés** des politiques, projets de loi ou autres afin de prévenir la création d'inégalités » (Secrétariat à la condition féminine [SCF], 2022).

POURQUOI APPLIQUER L'ADS ?

L'intégration de l'ADS est un geste concret qui peut contribuer à l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes au Québec (SCF, 2022).

Selon le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (2017), l'ADS peut notamment servir :

- À prévenir, à réduire ou à corriger les inégalités entre les femmes et les hommes touchés par un projet, une politique, un service ou un programme, même si ceux-ci sont d'apparence neutre ;
- À cibler les actions nécessaires à entreprendre pour obtenir des résultats plus équitables.

Malgré les tentatives d'intégration de l'ADS dans les pratiques gouvernementales au Québec, certains défis persistent (SCF, 2017), notamment :

- Le manque d'accès aux données sexuées et la nécessité de favoriser une meilleure documentation ;
- La diffusion et la prise de connaissance des résultats obtenus à la suite d'une ADS, avec un accent important sur le partage de l'information ;
- La méconnaissance des enjeux transversaux d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Le manque de mobilisation et d'expertise du personnel, entre autres causé par un manque de temps et de ressources humaines.

L'ADS ET L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

En évaluation de programme, l'ADS constitue un cadre d'analyse qui vise à comprendre les diverses façons dont un programme peut toucher différemment les femmes et les hommes et, ainsi, prévenir la création ou la reproduction d'inégalités.

Mise en contexte

Lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes en 1995, plus de 180 États et gouvernements ont adopté un engagement relatif à la mise en place de mesures concrètes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans l'optique de cet engagement international, l'ADS a été officiellement introduite en 1997 au Québec. L'objectif était d'inscrire une approche contribuant à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pratiques et la culture administrative du gouvernement (SCF, 2023a). Toutefois, au fil des années, la mise en œuvre de cette approche a connu plusieurs obstacles. En ce sens, la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 vise notamment à renforcer l'application de l'ADS (SCF, 2022).

Cette note vient donc préciser :

- Les programmes visés par l'ADS ;
- La démarche méthodologique à suivre pour intégrer l'ADS au suivi et à l'évaluation :
 - Au moment de la planification du suivi et de l'évaluation ;
 - Au moment de l'évaluation.

2. LES PROGRAMMES CONCERNÉS PAR L'ADS

« Un programme gouvernemental peut présenter des caractéristiques en apparence neutres, mais tout de même produire des effets inégaux en s'appliquant aux femmes et aux hommes, en raison des réalités et des besoins différenciés qui les caractérisent » (SCF, 2023b).

Ainsi, l'analyse différenciée selon les sexes devrait être intégrée à un programme lorsque les deux conditions suivantes sont observées (SCF, 2007) :

- Des femmes et des hommes sont concernés par le programme, directement ou indirectement;
- Des enjeux d'égalité entre les sexes se posent.

Exemple 1 : un programme concernant une campagne de sensibilisation aux drogues, notamment chez les adolescentes et les adolescents

- Le programme touche directement les femmes/filles et les hommes/garçons de la population;
- Les recherches exposent que les filles et les garçons ne font pas face aux mêmes problèmes de développement pendant l'adolescence et qu'ils y répondent également de façon différente. Ainsi, une approche sexospécifique est utile en raison de ces différences qui pourraient interagir avec le programme (SCT Canada, 2019).

Approche sexospécifique

Le terme « sexospécifique » fait habituellement référence aux caractéristiques propres à chaque sexe. Cependant, parler d'une approche sexospécifique en ADS signifie que les différences liées aux rôles sociaux attribués aux genres féminin et masculin sont également prises en compte.

Exemple 2 : un programme d'aide financière aux entreprises qui offrent notamment des formations dans le domaine de l'innovation et de la technologie

- Le programme touche indirectement les femmes et les hommes de la population (l'aide financière est octroyée aux entreprises);
- Une brève recherche en ligne démontre que les hommes sont généralement plus présents que les femmes dans le domaine de l'innovation et de la technologie. Ainsi, une ADS peut s'avérer utile pour connaître, par exemple, le taux de femmes et d'hommes qui reçoivent les formations, la possible présence d'obstacles pour les femmes, etc.

3. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'INTÉGRATION DE L'ADS EN ÉVALUATION

3.1 L'ADS DANS LE CADRE DE SUIVI ET LE CADRE D'ÉVALUATION

Dans le cadre de l'ADS, il est plus facile d'évaluer une intervention lorsque les préoccupations relatives à l'égalité des sexes sont abordées dès la planification de l'évaluation. L'inclusion de l'ADS dans le cadre de suivi (CS) et dans le cadre d'évaluation (CE) permet de prévoir les enjeux, les questions, les méthodes de collecte de données et les indicateurs qui seront nécessaires à l'analyse, facilitant ainsi l'usage de ce cadre d'analyse dans le processus d'évaluation.

Le CS vise principalement à soutenir la gestion d'un programme, en prévoyant notamment les données qui alimenteront le suivi du programme et la stratégie globale d'évaluation envisagée (SCT Québec, 2023a). À cette étape, l'intégration de l'ADS au suivi et à l'évaluation du programme peut être entamée en planifiant entre autres les collectes et les données qu'il sera possible d'obtenir.

Le CE est quant à lui produit préalablement à l'amorce des travaux d'évaluation et il précise la manière dont la stratégie d'évaluation sera menée (SCT Québec, 2023b). À cette étape, on cherchera donc à préciser et à confirmer les collectes et les données qui serviront à mener l'ADS.

La démarche suivante vise à faciliter l'intégration de l'ADS lors des étapes de la planification du suivi et de l'évaluation (élaboration du CS et du CE).

Vue d'ensemble de la démarche d'intégration de l'ADS dans les CS et les CE

Mise en contexte et description du programme

- Si le programme implique des considérations relatives aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, celles-ci devraient être mentionnées dans la mise en contexte et dans la description du programme.

Suivi du programme (CS uniquement)

- Mener une réflexion et une recherche sur les aspects relatifs à l'égalité des sexes dont l'examen serait pertinent dans le cadre du programme ;
- Prévoir les sources d'information et les méthodes de collecte qui seront utilisées ;
- Déterminer des indicateurs sexospécifiques et des cibles ;
- Prévoir l'élaboration de bilans périodiques pour suivre les résultats de l'ADS.

Stratégie d'évaluation

- Mener une réflexion et une recherche sur les aspects relatifs à l'égalité des sexes dont l'examen serait pertinent dans le cadre du programme évalué ;
- Déterminer les enjeux évaluatifs dans lesquels s'inscrira l'ADS (pertinence, efficacité, autres) ;
- Déterminer les questions d'évaluation qui guideront l'ADS ;
- Déterminer les sources d'information et les méthodes de collecte qui seront utilisées ;
- Déterminer les indicateurs sexospécifiques et des cibles.

Cadre de gestion en général

- Favoriser la composition d'un comité d'évaluation mixte et diversifié.

De façon plus détaillée, voici les principaux éléments relatifs à l'intégration de l'ADS dans la planification de l'évaluation, selon les étapes de la stratégie d'évaluation.

Mener une réflexion et une recherche sur les aspects relatifs à l'égalité des sexes dont l'examen serait pertinent dans le cadre du programme

**Cette étape s'applique à la fois à la planification du suivi du programme et à celle de la stratégie d'évaluation.*

Une fois qu'il a été déterminé que le programme est concerné par une ADS, la première étape est d'entamer une réflexion et une recherche afin de déterminer sur quels aspects il convient de se pencher pour détecter des discriminations potentielles, en fonction de la nature du programme.

Afin de démarrer la réflexion, on peut se poser les questions suivantes (SCF, 2022) :

- Les enjeux sont-ils vécus de la même manière par les femmes et par les hommes ?
- Y a-t-il certains groupes de femmes qui vivent des enjeux spécifiques ?

Ainsi, pour un programme qui offre un service à la population, par exemple, il pourrait être pertinent de différencier le nombre de femmes et le nombre d'hommes qui ont obtenu ce service et leur satisfaction respective par rapport à celui-ci, ainsi que de déterminer si la réponse aux besoins a été adéquate autant pour les femmes que pour les hommes. Cela peut aussi s'appliquer en faisant la différenciation entre certains groupes de femmes vivant des enjeux spécifiques.

Cette réflexion pourra ensuite être développée à l'étape suivante, c'est-à-dire en choisissant les enjeux et les questions d'évaluation.

Déterminer les enjeux et les questions d'évaluation à choisir

**Cette étape s'applique à la planification de la stratégie d'évaluation.*

L'ADS peut être intégrée aux questions d'évaluation normalisées de l'Outil d'évaluation des programmes (Outil) (SCT Québec, 2023c).

Elle peut notamment être incluse dans les questions de l'Outil liées aux enjeux de pertinence et d'efficacité du programme (y compris les effets). Quelques exemples sont regroupés dans le tableau suivant.

TABEAU 1 – INTÉGRATION DE L'ADS DANS LES QUESTIONS D'ÉVALUATION

ENJEU ÉVALUATIF	QUESTIONS NORMALISÉES DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES (SCT, 2023C) ET EXEMPLES DE FAÇONS DONT L'ADS POURRAIT ÊTRE INTÉGRÉE
PERTINENCE	Pertinence de l'intervention ■ Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : le programme est-il aussi pertinent pour les femmes que pour les hommes ? ■ Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : le programme est-il cohérent avec les orientations gouvernementales sur l'égalité entre les femmes et les hommes ? Pertinence de la nature de l'intervention ■ La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : la nature de l'intervention est-elle appropriée, autant pour les femmes que pour les hommes, pour atteindre les objectifs de l'intervention ?
EFFICACITÉ	Efficacité opérationnelle ■ Les objectifs opérationnels sont-ils atteints ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : les objectifs opérationnels sont-ils atteints de façon différenciée pour les femmes et pour les hommes ? Efficacité de l'intervention ■ Les objectifs de l'intervention sont-ils atteints ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : les objectifs de l'intervention sont-ils atteints de façon différenciée pour les femmes et pour les hommes ? ■ Les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus de façon différenciée pour les femmes et pour les hommes ? ■ Des effets non intentionnels ont-ils été constatés ? ■ Exemple de questionnaire pour intégrer l'ADS : des effets non intentionnels ont-ils été constatés chez les femmes ?

Il est à noter que ces exemples de questions se concentrent sur la différenciation entre les sexes, mais selon le contexte du programme évalué, d'autres types de questionnements peuvent être envisagés, notamment pour faire une analyse différenciée entre certains groupes de femmes.

Également, d'autres enjeux d'évaluation pourraient être considérés pour effectuer une ADS. Par exemple, si de possibles enjeux d'égalité se posent sur le plan de la gouvernance du programme, l'ADS peut être une façon adéquate de les détecter.

Déterminer les sources d'information et les méthodes de collecte qui seront utilisées

**Cette étape s'applique à la fois à la planification du suivi du programme et à celle de la stratégie d'évaluation.*

Les éléments sexospécifiques peuvent être recueillis par différentes méthodes de collecte. Par exemple (Whynot, 2022) :

- Extraction d'une base de données pour obtenir des données ventilées par sexe ;
- Intégration de questions dans un sondage ou un questionnaire pour établir s'il existe des différences entre les sexes et recueillir le point de vue des femmes ;
- Intégration de questions dans une entrevue ou un groupe de discussion pour définir davantage la nature des différences existantes et recueillir le point de vue des femmes.

Les bonnes pratiques de collecte de données en ADS

Un des éléments les plus importants de l'ADS réside dans les méthodes de collecte et d'analyse de données. Pour assurer une intégration adéquate de l'ADS, il est notamment suggéré :

- D'établir des données de référence sur les clientèles du programme afin d'évaluer avec plus de précision les effets du programme à court, à moyen et à long terme ;
 - Sans base de référence, il est difficile de déterminer si les effets négatifs ou positifs sont associés aux projets ou aux programmes évalués ;
- D'exploiter les renseignements provenant de statistiques gouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de sources universitaires, de consultations de collectivités, etc. ;
- De prévoir plus d'une collecte et plus d'une source de données (de trianguler) afin de renforcer la validité des données dans le rapport d'évaluation.

Par ailleurs, l'utilisation de statistiques officielles québécoises et canadiennes peut contribuer à documenter la pertinence d'une intervention, à intégrer des données de référence, à contextualiser les effets d'un programme, etc. Par exemple, la Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec peut servir d'outil pour enrichir l'ADS dans les évaluations.

Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le 28 juillet 2022, l'Institut de la statistique du Québec a lancé une Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine.

Les données statistiques qu'elle contient, soutenues par près de 50 indicateurs, présentent les tendances des dernières années et la situation actuelle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Autant les progrès réalisés que les inégalités qui persistent y sont mis de l'avant selon différentes thématiques (Institut de la statistique du Québec, 2022).

Lien pour y accéder : [La statistique au service de la société | Institut de la statistique du Québec \(quebec.ca\)](https://la-statistique-au-service-de-la-societe.ca/la-statistique-du-quebec)

Formuler des indicateurs sexospécifiques

**Cette étape s'applique à la fois à la planification du suivi du programme et à celle de la stratégie d'évaluation.*

Les données ventilées selon le sexe qui découlent des indicateurs sexospécifiques peuvent notamment servir (OCDE, 2020) :

- À cerner les écarts de conditions entre les femmes et les hommes ;
- À assurer un accès effectif à l'information sur les résultats des activités en faveur de l'égalité des sexes, lors d'évaluations, pour alimenter le cycle d'élaboration des politiques ;
- À mesurer l'évolution relative de la situation des femmes et des hommes et à assurer l'intégration des concepts d'égalité et d'inégalité comme thème transversal dans la totalité des secteurs (Affaires mondiales Canada, 2017).

En fonction de l'élément du programme qui est évalué, différents types d'indicateurs sexospécifiques peuvent être utilisés. Le tableau 2 présente quelques exemples d'indicateurs standards.

TABLEAU 2 – TYPE D'INDICATEURS ET EXEMPLES

TYPE D'INDICATEURS	EXEMPLES
INDICATEURS D'EXTRANTS	■ Nombre de personnes ayant reçu un soutien financier, ventilé par F/H ■ Nombre de personnes ayant assisté à une formation, ventilé par F/H ■ Taux de participation à une activité, ventilé par F/H ■ Nombre de personnes ayant reçu un service, ventilé par F/H ■ Nombre d'entreprises ayant reçu un soutien financier, ventilé par F/H qui sont à la direction de l'entreprise
INDICATEURS D'EFFETS	■ Proportion F/H pour lesquelles un effet particulier a été constaté ■ Évolution annuelle de la proportion F/H ayant accès à un service particulier ■ Taux de satisfaction F/H à l'égard des effets particuliers d'un service donné ■ Perception F/H du caractère équitable des effets du programme
INDICATEURS DE GOUVERNANCE	■ Point de vue concernant la participation équitable F/H dans la prise de décision
INDICATEURS DE CONTEXTE	■ Taux de F/H occupant un emploi à temps plein/temps partiel dans la population québécoise (Vitrine statistique – Taux d'emploi) ■ Revenu moyen dans la population québécoise, ventilé par F/H (Vitrine statistique – Revenu moyen) ■ Nombre moyen d'heures consacrées aux activités domestiques/au travail rémunéré/au temps libre par jour dans la population québécoise, ventilé par F/H (Vitrine statistique – Emploi du temps) ■ Évolution annuelle de la proportion de la population québécoise vivant un problème particulier, ventilé par F/H (ex. : Vitrine statistique – Santé – Violence – Pouvoir)

Il est à noter que ces exemples d'indicateurs présentent des ventilations selon le sexe, mais en fonction du contexte du programme évalué, d'autres types de ventilations peuvent être envisagés, notamment pour faire une analyse différenciée entre certains groupes de femmes.

Selon Affaires mondiales Canada (2017), les indicateurs sexospécifiques sont idéalement appuyés par des cibles et des données de référence qui servent :

- À viser des changements significatifs en matière d'égalité entre les sexes, tout en respectant la portée du projet ;
- À indiquer les façons dont les cibles peuvent améliorer le renforcement socioéconomique des femmes et/ou promouvoir l'égalité entre les sexes.

3.2 L'ADS DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Une fois la planification de l'évaluation établie, l'ADS peut être effectuée. À travers les différentes collectes effectuées (base de données, sondages, entrevues, etc.), les données relatives aux femmes et aux hommes sont obtenues et prêtes à analyser. Le rapport d'évaluation est donc un outil concret qui permet de soulever les enjeux d'un programme en matière d'égalité entre les sexes.

Après avoir précisé le contexte de l'évaluation, décrit le programme et expliqué la méthodologie employée, le rapport d'évaluation présente les résultats, les constats et les conclusions des travaux d'évaluation (SCT Québec, 2023d). À cette étape, ce sera le moment de présenter les résultats des indicateurs sexospécifiques et d'en faire les conclusions et constats appropriés. La démarche méthodologique proposée ci-dessous vise ainsi à faciliter le processus d'intégration de l'ADS dans le rapport d'évaluation.

Vue d'ensemble de la démarche d'intégration de l'ADS dans le rapport d'évaluation

Mise en contexte et description du programme

- Si le programme implique des considérations relatives aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, celles-ci devraient être mentionnées dans la mise en contexte et dans la description de programme.

Stratégie d'évaluation

- Présenter les enjeux évaluatifs dans lesquels est intégrée l'ADS (pertinence, efficacité, etc.);
- Présenter les questions d'évaluation qui ont guidé l'ADS;
- Présenter les sources d'information et les méthodes de collecte qui ont été utilisées.

Résultats, constats et recommandations

- Présenter les résultats obtenus pour les indicateurs relatifs à l'ADS;
- Analyser les résultats et présenter les constats et les conclusions qui en découlent pour chaque question ou sous-question évaluative (différents cadres d'analyse peuvent être utilisés, l'un d'eux est présenté ci-dessous);
- Si nécessaire, émettre des recommandations relatives aux enjeux d'égalité qui ressortent de l'évaluation;
- Le cas échéant, faire un suivi des recommandations.

De façon plus détaillée, voici les principaux éléments relatifs à l'intégration de l'ADS dans l'évaluation concernant l'analyse des résultats, les constats et les conclusions ainsi que les recommandations.

Analyse des résultats, constats et conclusions

Après avoir réalisé la collecte de données relatives aux sexes et dégagé les résultats, il faudra les interpréter et les contextualiser. Les données doivent être approfondies afin de considérer les facteurs contextuels qui ont un impact sur les résultats (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2015). Par exemple, le contexte historique et sociopolitique peut contribuer à expliquer les résultats obtenus.

De plus, il faut éviter de perpétuer des stéréotypes en communiquant les constats (Femmes et Égalité des genres Canada, 2021). Les principes de communication inclusive, notamment de rédaction épïcène¹, peuvent être appliqués pour assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes (SCF, 2023c).

1 [Aide-mémoire sur la rédaction épïcène](#) de l'Office québécois de la langue française.

Différents cadres d'analyse peuvent être utilisés, dont celui présenté ci-dessous à titre d'exemple.

Cadre d'efficacité des résultats en matière de genre (GRES) (PNUD, 2015)

Le cadre d'efficacité des résultats en matière de genre du Programme des Nations Unies pour le développement présente des critères sur lesquels les évaluatrices et les évaluateurs peuvent s'appuyer en matière d'ADS, sans pour autant qu'ils soient spécialisés ou experts sur le sujet.

Ce cadre présente une « échelle d'efficacité des résultats en matière de genre » qui permet d'évaluer dans quelle mesure les résultats de l'évaluation démontrent une contribution à la transformation des rapports de force entre les sexes. Cette échelle, présentée ci-dessous, a été créée pour saisir les variations dans le type de résultats, en utilisant cinq catégories.

Schéma 1 – Cadre d'efficacité des résultats en matière de genre (GRES)

Négatif	Insensible	Ciblé	Sensible	Transformatif
Le résultat a eu des conséquences négatives qui ont aggravé ou renforcé les inégalités entre les sexes et les normes restrictives.	Le résultat n'a accordé aucune attention au genre et n'a pas su reconnaître les différents besoins des femmes, des hommes ainsi que des autres populations marginalisées et d'autres groupes cibles.	Le résultat s'est concentré sur le nombre de femmes, d'hommes ou de populations marginalisées ciblées (ex. : représentation/participation à 50/50).	Le résultat a pris en considération les différents besoins des hommes, des femmes ou des populations marginalisées et s'est concentré sur la distribution équitable des bénéfices, des ressources, des statuts, des droits, etc., mais n'a pas été en mesure de répondre aux causes profondes des inégalités.	Le résultat a contribué à modifier les normes, les valeurs culturelles, les structures de pouvoir et les racines des inégalités et des discriminations

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, 2015

Les bonnes pratiques dans la présentation des résultats

Certains éléments peuvent favoriser l'intégration de l'ADS dans le rapport d'évaluation, notamment en assurant la complémentarité des données recueillies, par exemple des données quantitatives et qualitatives, pour renforcer la validité et la fiabilité des observations et des conclusions. Également, les bonnes pratiques suggèrent de considérer certains aspects qui peuvent influencer l'analyse (Affaires mondiales Canada, 2021) :

- La façon dont les approches méthodologiques relatives à l'ADS ont été intégrées ;
- Les difficultés rencontrées lors de l'évaluation et l'impact de ces difficultés ;
- Les groupes cibles considérés ;
- Les limites de l'évaluation, de la validité et de la fiabilité des conclusions.

Les recommandations

Si l'évaluation a décelé des inégalités, un manque d'attention à l'égalité des sexes ou de possibles améliorations pour atteindre l'égalité de fait, des recommandations peuvent être formulées afin d'offrir des pistes de solution.

Également, si l'évaluation fait état de l'absence de préoccupation envers l'ADS lors de la planification, de la mise en œuvre ou du suivi du programme, il peut être envisagé de formuler des recommandations quant à l'intégration de l'ADS dans le programme.

Le cas échéant, les recommandations du rapport devraient préciser les secteurs auxquels elles s'adressent et l'incidence (positive ou négative) qu'elles peuvent avoir sur les groupes de la population ciblées (SCT Canada, 2019).

Finalement, conformément aux pratiques en évaluation de programme, s'assurer d'un suivi adéquat des recommandations proposées reste une étape essentielle.

4. CONCLUSION

L'inclusion de l'ADS au travers du processus d'évaluation permet un examen critique des inégalités, des dynamiques et des rôles relatifs aux sexes qui se répercutent dans les programmes actuels. En plus de promouvoir la responsabilisation à l'égard de l'égalité des sexes, les connaissances apportées par une évaluation peuvent aider à contribuer au changement social (ONU femmes, 2015).

La méthodologie proposée dans ce rapport vise donc à favoriser l'utilisation de l'ADS dans le cycle d'évaluation de programme pour encourager la prise en compte et l'atteinte de l'égalité des sexes comme un enjeu clé au sein de l'Administration gouvernementale du Québec.

Formation, accompagnement et outils du Secrétariat à la condition féminine en ADS

- Une équipe du SCF est responsable de la promotion de l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental. La Direction de l'ADS, des affaires régionales et autochtones du SCF peut être contactée pour une demande de formation ou d'accompagnement à l'adresse suivante : ads@scf.gouv.qc.ca
- Divers outils en ADS sont regroupés dans une page Web gouvernementale : [Analyse différenciée selon les sexes | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

ANNEXE 1 – SCHÉMA DE LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION DE L'ADS DANS L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION CADRE DE SUIVI (CS) ET CADRE D'ÉVALUATION (CE)	ÉVALUATION RAPPORT D'ÉVALUATION (RE)
☑ Mise en contexte et description du programme ■ Si le programme implique des considérations relatives aux enjeux d'égalité, les mentionner. ☑ Suivi du programme (CS uniquement) ■ Mener une réflexion et une recherche sur les aspects relatifs à l'égalité des sexes dont l'examen est pertinent dans le cadre du programme; ■ Prévoir les sources et les méthodes de collecte de données; ■ Établir des indicateurs sexospécifiques et en effectuer le suivi; ■ Prévoir l'élaboration de bilans périodiques pour le suivi des résultats de l'ADS. ☑ Stratégie d'évaluation ■ Mener une réflexion et une recherche sur les aspects relatifs à l'égalité des sexes dont l'examen est pertinent dans le cadre du programme évalué; ■ Choisir les enjeux évaluatifs dans lesquels s'inscrira l'ADS; ■ Déterminer la ou les questions d'évaluation qui guideront l'ADS; ■ Déterminer les sources et les méthodes de collecte qui seront utilisées; ■ Établir des indicateurs et des cibles sexospécifiques. ☑ Cadre de gestion en général ■ Favoriser la composition d'un comité d'évaluation mixte et diversifié.	☑ Mise en contexte et description du programme ■ Si le programme implique des considérations relatives aux enjeux d'égalité, mentionner celles-ci. ☑ Stratégie d'évaluation ■ Présenter les enjeux et les questions d'évaluations dans lesquels l'ADS est intégrée; ■ Présenter les sources et les méthodes de collectes utilisées. ☑ Résultats, constats et recommandations ■ Présenter les résultats des indicateurs sexospécifiques; ■ Analyser les résultats et présenter les constats et les conclusions qui en découlent (ex. : cadre d'analyse GRES); ■ Si nécessaire, élaborer des recommandations relatives aux enjeux d'égalité; ■ Le cas échéant, faire le suivi des recommandations.

ANNEXE 2 – SCHÉMA DE LA DÉMARCHE SIMPLIFIÉE POUR LA RÉALISATION D'UNE ADS AUX ÉTAPES DE GESTION D'UN PROJET AU GOUVERNEMENT (SCF, 2022)

- › Les enjeux sont-ils vécus de la même manière par les femmes et par les hommes ?
- › Y a-t-il certains groupes de femmes qui vivent des enjeux spécifiques ?

LES CLÉS ADS

1. Utilisation de données ventilées
2. Consultation des personnes et des milieux concernés
3. Communication inclusive



- › Quels ont été les effets du projet sur les femmes et les hommes ?
- › Les inégalités potentielles ou réelles de départ ont-elles été atténuées ou corrigées ? Comment ?
- › Comment a-t-on colligé les données différenciées ?

- › La stratégie de mise en œuvre est-elle adaptée aux besoins différenciés des femmes et des hommes ?
- › Quels sont les indicateurs qui permettront de mesurer la réduction des inégalités ?

Source : Secrétariat à la condition féminine, 2022

RÉFÉRENCES

- Affaires mondiales Canada. Fiche-conseil en gestion axée sur les résultats 4.1 – Égalité entre les sexes. 2017.
https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/rbm-gar/tip_sheet_4_1-fiche_conseil_4_1.aspx?lang=fra
- Affaires mondiales Canada. Égalité des genres et renforcement du pouvoir des femmes et des filles au Moyen-Orient et au Maghreb, 2015-2016 à 2019-2020. 2021.
<https://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/evaluation/2021/empowerment-pouvoir.aspx?lang=fra>
- Femmes et Égalité des genres Canada. L'ACS Plus : étape par étape. 2021.
<https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/microlecons-videos/acsplus-etape-par-etape.html>
- Institut de la statistique du Québec. Des indicateurs pour suivre l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. 2022.
<https://statistique.quebec.ca/fr/communiquer/indicateurs-suivre-evolution-egalite-entre-femmes-hommes-quebec>
- OCDE. Groupe de travail sur l'intégration de la problématique femmes-hommes et la gouvernance. 2020.
[https://one.oecd.org/document/GOV/PGC/GMG\(2020\)3/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/GOV/PGC/GMG(2020)3/FINAL/fr/pdf)
- ONU Femmes. Gestion des évaluations sensibles au genre. 2015.
<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2015/UN-Women-Evaluation-Handbook-fr.pdf>
- Programme des Nations Unies pour le développement. Échelle d'efficacité des résultats en matière de genre (GRES) : une note d'orientation méthodologique. 2015.
http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/gender/GRES_French.pdf
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale. ADS+ : introduction à l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle. 2017.
https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/RGFCN_brochureADS_mars020_VF.pdf
- Secrétariat à la condition féminine du Québec. L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales. 2007.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/64201>
- Secrétariat à la condition féminine du Québec. Ensemble pour l'égalité : Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. 2017.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/strategie-egalite-2021.pdf>
- Secrétariat à la condition féminine du Québec. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. 2022.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf?1655999595>
- Secrétariat à la condition féminine du Québec. Historique de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec. 2023a.
<http://www.scf.gouv.qc.ca/financement-distinctions/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/ads/ads-au-quebec/>
- Secrétariat à la condition féminine du Québec. Analyse différenciée selon les sexes. 2023b.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes>
- Secrétariat à la condition féminine du Québec. Clé 3 : communication inclusive. 2023c.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/ADS/BO-boite-outils-ADS-cle3-comm-inclusive-SCF.pdf>
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction. 2019.
<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/verifications-evaluations/evaluation-gouvernement-canada/gba-guide.html>
- Secrétariat du Conseil du trésor du Québec. Cadre de suivi : instructions destinées aux ministères et organismes. 2023a.
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/CS_Instructions_2023.pdf
- Secrétariat du Conseil du trésor du Québec. Cadre d'évaluation : instructions destinées aux ministères et organismes. 2023b.
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/CE_Instructions_2023.pdf
- Secrétariat du Conseil du trésor du Québec. Outil d'évaluation des programmes. 2023c.
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/Outil_evaluation_programmes_2023.pdf
- Secrétariat du Conseil du trésor du Québec. Rapport d'évaluation : instructions destinées aux ministères et organismes. 2023d.
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/cadre_gestion/RE_Instructions_2023.pdf
- Whynot, Jane. Stocktaking on GBA plus in program evaluation. Webinaire présenté par l'Université d'Ottawa, l'Université Carleton, The performance and Planning Exchange (PPX) et la Société canadienne d'évaluation. 2022.

